

Rapport du Jury de l'examen professionnel d'accès au grade d'attaché principal de la ville de Paris

Les épreuves de sélection de cet examen se sont déroulées du 8 au 30 novembre 2018. 107 candidates et candidats attaché(e)s ou de grade équivalent se sont inscrits et 86 se sont présentés. Si cet écart entre inscrits et présents est habituel, le jury regrette que plusieurs candidates ou candidats n'aient pas cru nécessaire de signaler leur absence au jour de l'examen. Le jury regrette ce manque de correction élémentaire et remercie les candidats qui ont accepté au pied levé de décaler leur horaire de passage pour fluidifier l'organisation des épreuves.

L'examen s'est déroulé conformément aux dispositions fixées par l'arrêté du ministère de l'intérieur du 18 janvier 1978 avec un exposé initial de cinq minutes à la libre organisation des candidates et candidats, suivi d'un échange de questions réponses conduit par les membres du jury.

Le jury a été très vigilant au respect de ce format qui a été systématiquement rappelé par le président aux candidates et aux candidats avant chaque exposé. Il leur a été indiqué que le président les interromprait au bout des cinq minutes s'ils ne parvenaient à inscrire leur exposé initial dans ce temps imparti, tout comme la règle des 15 mn d'échange s'imposerait au candidat comme aux membres du jury. Au-delà de cette règle d'équité en terme de temps de parole, les membres du jury qui pouvaient avoir ou avoir eu un lien avec une candidate ou un candidat, susceptible de mettre en cause leur partialité, se sont déportés en ne prenant part ni aux échanges, ni à l'évaluation de leur prestation. Cette précision a été apportée par le président de jury à chaque candidat concerné, en même temps que le rappel des règles de l'examen.

Pour la plupart des entretiens, un membre élu représentant du personnel de la commission administrative paritaire n°2 a assisté aux exposés et aux échanges sans être présent lors des délibérés.

Le jury était composé de Mesdames Marianne Fontan, sous directrice à la direction des ressources humaines à la Ville de Paris, vice-présidente ; Catherine Lassure, conseillère municipale élue de la mairie du 18^{ème} arrondissement ; Claire Vigeant, associée du cabinet Public Impact Management ; de Messieurs Frédéric Molossi, adjoint au maire de Montreuil et vice-président du conseil départemental de Seine Saint Denis ; de François Monteagle, sous-directeur de l'administration générale de la direction de la propreté et de l'eau de la Ville de Paris ; Philippe-Pierre Cabourdin, conseiller maître à la Cour des comptes, président.

Avant le début des épreuves, dès le 2 octobre, le jury avait pu se réunir pour que la DRH puisse échanger avec les membres du jury, leur transmettre les modalités d'organisation de l'examen, ses objectifs et l'esprit dans lequel il était souhaitable qu'il s'inscrive tant dans le parcours des candidates et des candidats que vis-à-vis de l'ensemble des attachés qui avaient ou auraient la possibilité de s'y inscrire. Les attentes de la ville de Paris quant aux qualités requises pour exercer les fonctions souvent liées au grade d'attaché principal ont également été exposées.

Le jury tient à remercier le personnel du bureau des carrières administratives de la direction des ressources humaines et notamment Mesdames Corinne Gaydu et Celine Latrille qui ont permis par leur engagement total, le bon déroulement de ces épreuves en organisant efficacement l'accueil des candidats.

Le jury a porté son attention sur la présentation des parcours et des expériences professionnelles des candidats telles qu'elles ressortaient de leur exposé initial, mais également de la qualité, de la pertinence et de la cohérence des réponses apportées dans le cadre de l'échange de questions réponses. Le jury, de par la diversité d'origines professionnelles de ses membres a pu évaluer les connaissances et l'intérêt des candidates et des candidats sur les politiques publiques conduites par la ville de Paris comme sur les enjeux institutionnels des évolutions récentes ou sur les réformes en cours ou envisagées. L'articulation de ces enjeux avec ceux de la politique nationale ont également été abordés, notamment pour apprécier la compréhension par les candidates et les candidats en regard des connaissances et de l'ouverture d'esprit attendues d'un cadre de haut niveau de la ville de Paris. Enfin, le jury a porté son attention sur les questions de gestion des équipes telles que pratiquées ou envisagées par les candidates et les candidats.

Les 24 candidates et candidats reçus (18 femmes et 6 hommes) sont issus pour 22 d'entre eux de 10 directions différentes de la ville de Paris et pour deux d'entre elles du Centre d'action sociale de la ville de Paris et de l'établissement public Paris Musées. Le jury les félicite et leur souhaite une belle poursuite de parcours professionnel au service de la collectivité.

Pour autant, le jury tient à souligner la qualité de la plupart des prestations des autres candidates et candidats. En effet, le jury s'est attaché dans l'attribution des notes, non pas seulement à évaluer en soi la qualité des prestations des candidates ou des candidats, mais bien à établir un classement de celles-ci de façon à pouvoir retenir 24 lauréates ou lauréats. La barre d'admission s'est ainsi établie cette année à 14. Cela implique que des prestations très correctes n'ont néanmoins pas suffi pour intégrer le groupe des lauréats. Pour plusieurs candidates ou candidats, cette prestation permet d'envisager sans hésitation une future candidature, soit en retravaillant l'exposé, soit en exposant mieux leur parcours voire en complétant ce parcours et en se donnant un peu plus de temps avant de candidater à nouveau.

En revanche, une note faible laisse percevoir pour le jury, soit un manque de préparation ou une difficulté forte à gérer le stress d'un examen et dans ce cas donne à la candidate ou au candidat un axe de travail clair si elle ou s'il souhaite se représenter ; soit peut révéler une difficulté à comprendre les enjeux et les perspectives des sujets abordés ou à s'exprimer par rapport à ceux-ci, ce qui doit conduire la candidate ou le candidat à une réflexion plus intense sur l'adéquation de son parcours, de ses motivations et de ses capacités pour accéder au grade d'attaché principal et des fonctions correspondantes. Ces différentes situations ont pu être exposées individuellement par les membres du jury aux candidats qui s'étaient inscrits à la séance de restitution du 7 janvier 2019.

En termes de remarques générales portant sur les points à améliorer :

- 1) La nécessité de respecter le temps imparti pour l'exposé de présentation. Si quelques secondes en deçà ou au-delà des 5 minutes n'est pas réellement un sujet, terminer la présentation trop rapidement ou ne pas être en mesure de conclure dans le temps imparti questionne quant à la maîtrise de l'exercice. De même, la gestion du stress de l'entretien, au-delà de la tension légitime liée à un examen, semble pour certains être un point à travailler.
- 2) Cet examen est un examen professionnel dans lequel chacun doit mettre en avant son parcours, sa qualité, sa personnalité et surtout montrer en quoi cela légitime à faire partie du groupe des lauréats. Il n'y a pas de « piège ». C'est la valeur et l'adéquation de chaque candidat aux attentes de l'examen qui sont recherchées. Il est donc nécessaire pour chaque candidate ou candidat d'être avant tout soi-même dans le cadre d'une prestation évidemment travaillée.

- 3) La préparation en vue de l'examen, qu'elle soit personnelle ou collective ne doit pas conduire à un exposé stéréotypé appris par cœur. Même si le jury comprend parfaitement que la maîtrise absolue d'un texte préparé à l'avance rassure la candidate ou le candidat, cela retire toute spontanéité et ne permet que rarement de convaincre le jury, tant de la qualité du parcours ou de l'expérience, comme des motivations à présenter l'examen. Un bon exposé, évidemment travaillé au préalable doit laisser place à une part de spontanéité.
- 4) La cohérence entre l'exposé et l'échange doit être un point d'attention de la part des candidates et des candidats. La richesse présentée d'un parcours incite souvent le jury à questionner sur ce parcours. Il convient en conséquence d'être en mesure d'étayer des points de celui-ci au cours de l'échange puisque le temps imparti de l'exposé ne le permet pas nécessairement.
- 5) Les réponses aux questions doivent être étayées et argumentées sans pour autant être trop longues. Une bonne écoute de la question du jury permet souvent d'apprécier la profondeur attendue de la réponse.
- 6) Les enjeux des grandes problématiques municipales, qu'elles soient institutionnelles ou conjoncturelles doivent être maîtrisées par les candidates ou les candidats, tout comme l'organisation et les missions des différentes directions de la ville de Paris. Il est attendu des candidates et des candidats pour les sujets qui sortent strictement de leur champ professionnel, qu'ils possèdent a minima le niveau de connaissance des informations mises à disposition des parisiennes et des parisiens.
- 7) Enfin, l'aisance à l'oral, notamment fondée sur la capacité à illustrer par des exemples professionnels ciblés les réponses apportées, ne peut qu'emporter la conviction du jury, comme la capacité à mettre ces exemples en perspective de problématiques plus globales.

L'appréciation des qualités et de la valeur d'une prestation globale de 20 mn peut comporter une part de subjectivité. Toutefois, la diversité de la composition du jury, la convergence de vues qui a prévalu entre ses membres, le respect des positions et la grande liberté d'expression de chacun ont permis une qualité des échanges lors des délibérations quotidiennes et globales qui ont rendu le plus objectif possible le résultat de cet examen. Le président du jury tient à en remercier chacun des membres du jury ainsi que le bureau des carrières administratives qui a apporté tout le soutien logistique nécessaire.

Philippe-Pierre Cabourdin
Président du jury

